

Commission ECB du CNPN du 21 Novembre 2019

AVIS du CNPN sur le PNA en faveur du Lézard ocellé (*Timon lepidus*) 2020-2029



Le document présenté est remarquable pour la synthèse des connaissances qu'il apporte et les données récoltées pendant ces 5 années d'exécution du PNA.

Les points forts :

- la connaissance des populations et de leurs habitats,
- l'écologie de l'espèce bien étudiée,
- les mesures « Eviter-Réduire-Compenser » et le Lézard ocellé : un des leviers de sa protection,
- les nombreuses initiatives engagées : le PNA est riche d'actions,
- la qualité du rendu excellent avec une évaluation avant/après exemplaire...

Les faiblesses :

- la population française est inconnue et la tendance d'évolution est peu discutée,
- la gestion différenciée des trois populations (méditerranéenne, atlantique littorale et intermédiaire) n'est pas évidente,
- les mesures à préconiser vis-à-vis de l'agriculture sont peu abordées,
- le schéma d'organisation des réseaux de correspondants est à améliorer,
- de quel support scientifique dispose le PNA ?
- la coopération internationale avec l'Espagne est infructueuse.

Conseils et préconisations pour le futur plan :

- organiser le plan de gestion selon les 3 populations avec un tronçon de mesures communes et des mesures spécifiques dont les priorités seraient variables,
- adopter un schéma d'organisation des acteurs et correspondants régionaux à l'image des PNA Cistude ou Outarde,
- action 14 : rédiger des propositions ERC opérationnelles et spécifiques au L.O. à promouvoir auprès des opérateurs, les bureaux d'étude, les instructeurs administratifs, les membres des CSRPN et CNPN,
- créer un comité scientifique pour les acteurs du PNA afin de prioriser et coordonner les travaux,
- proposer des mesures communes vers les activités agricoles alimentant des mesures agri-environnementales

Le CNPN adopte le plan proposé à l'unanimité (sous réserve de la prise en compte des recommandations précitées) et suggère sa poursuite pour les 10 ans à venir.



Michel METAIS
Président de la Commission ECB